

Nos missions

-
- **Offrir un cadre de coordination, concertation et conciliation entre les interprofessions agricole conformément à l'article 21 de la loi 03-12 sur les interprofessions agricoles et halieutiques.**
- **Fournir aux pouvoirs publics un interlocuteur crédible et dynamique pour accompagner les réformes dans le secteur agricole.**
- **Contribuer à la mise en œuvre des réformes se rapportant aux dossiers à caractère transverses qui intéressent l'ensemble des filières, notamment : fiscalité et plan comptable agricole, législation du travail, Recherche – Développement, Loi cadre d'orientation de l'agriculture marocaine, Valorisation des produits agricoles, commercialisation etc...**
- **Défendre les intérêts des professionnels et des autres opérateurs des filières.**
- **Contribuer à toutes les actions du développement agricole et rural.**
- **Soutenir les organisations professionnelles et les interprofessions pour leur mise en conformité vis-à-vis de la loi 03-12.**
- **Restructurer et réorganiser les filières de production pour plus de synergie entre les différentes composantes.**

- **Dynamiser l'organisation professionnelle en assurant un appui, une veille technologique et économique, l'information, la formation et l'encadrement des interprofessions agricoles.**

- **Sensibiliser les professionnels à la protection de l'environnement pour une agriculture propre et durable.**

- **Mettre en oeuvre les directives du Disours Royal du 12 Octobre 2018 appelant à consolider les acquis réalisés dans le domaine agricole et a créer de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, particulièrement pour les jeunes en milieu rural ;**

- **Défendre le principe d'une fiscalité juste et équitable pour le secteur agricole;**

- **Instaurer un cadre de négociations lors du dialogue social qui doit prendre en considération les spécificités du secteur agricole;**

- **Veiller à ce que les accords de libre-échange préservent les productions agricoles nationales et contrubent à l'amélioration de la compétitivité des activités du secteur agricole ;**

- **Mettre en oeuvre les accords interprofessionnels , seules mesures à même de permettre un finacement pérenne du travail associatif**

- **Soutenir le déploiement du Plan Maroc Vert dans tous ses aspects**